

AFFAIRE N° 30 - Aménagement de la Ville de Saint-Denis.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Sur la demande de la Municipalité, M. ALLAIRE, Urbaniste-Conseil, a fait une étude concernant des dérogations à apporter à la règle de non altius tollendi - Les propositions de M. ALLAIRE portent également sur les études d'urbanisme de détail de certains secteurs suburbains.

Avec M. l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services Départementaux du Ministère de la Construction de la Réunion, je pense que les propositions de M. ALLAIRE sont raisonnables et conformes aux conclusions des conversations qu'il a déjà eues avec les représentants de la Municipalité et du Service d'Urbanisme à ce sujet.

Messieurs, je vais vous donner lecture de ce document et je vous demanderai de me faire part de vos observations./.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je signale également qu'au cours de la dernière réunion de la Commission Départementale d'Urbanisme, j'ai demandé que toute la zone comprise entre les "Deux-Canons" et Sainte-Clotilde puisse être industrialisée.

Je pense que le Conseil pourrait prendre une motion aux termes de laquelle il demanderait que cette modification soit apportée au plan d'aménagement de la Ville de Saint-Denis.

La proposition du Maire est retenue à l'unanimité.